



présente son

DOSSIER DE PRESSE

COÛT DE LA RENTRÉE 2026

INDICATEUR DU

€COÛT DE LA
RENTRÉE

TABLE DES MATIÈRES

Avant Propos	3
Présentation de la structure	4
I - Présentation des Indicateurs du Coût de la Rentrée 2026 du territoire	5
a. Indicateur du Coût de la Rentrée 2026 de Lyon - Villeurbanne	6
c. Indicateur du Coût de la Rentrée 2026 de la Métropole de Lyon	8
b. Indicateur du Coût de la Rentrée 2026 de Bourg-en-Bresse	10
II - Focus	12
a. Logement	12
b. Alimentation	15
c. Etudiant.es extra-communautaires	17
III - Analyse approfondie	18
a. Matériel pédagogique	
b. Frais de rentrée universitaire	
IV - Pour aller plus loin	19
V - Conclusion	21
Annexes	22
a. Glossaire	22
b. Graphiques de l'ICDR 2026	22
c. Méthodologie	25
Contacts	27

Avant propos



Pour la quinzième année consécutive, **Gaelis dévoile son Indicateur du Coût de la Rentrée (ICDR)**. S'inspirant de la méthodologie de la FAGE, l'ICDR de GAE LIS recense **les dépenses nécessaires à une première rentrée à l'université** à Lyon, Villeurbanne et Bourg-en-Bresse.

Une fois de plus, le constat est alarmant.

Cette année encore, le coût de la vie bat des records. Avec des loyers qui augmentent, une tension locative accrue et des passoires thermiques qui se multiplient sur le territoire lyonnais, les aides ne suivent plus voire disparaissent complètement. Comment les étudiant-e-s peuvent encore s'épanouir et s'investir dans leurs études ? Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que les étudiant-e-s obtiennent des bourses adaptées à leurs besoins ? Jusqu'où le gouvernement est prêt à aller pour faire des économies sur la génération de demain ?

A l'approche des élections présidentielles de 2027, **les avancées se comptent sur les doigts d'une main**, représentant en réalité de simples pansements sur des plaies béantes et des années de non-considération des besoins étudiants. Les étudiant-e-s extra-communautaires sont les premier-e-s impacté-e-s par le sous-financement grandissant des universités, avec **une série de mesures xénophobes, précarisantes et injustes** pour ces étudiant-e-s déjà marginalisé-e-s.

Le guichet de défense des droits de GAE LIS et ses épiceries sociales et solidaires -les AGORAé-, n'ont jamais été aussi **saturés**. Face au mal-logement, à la précarité alimentaire et aux difficultés financières, les dispositifs palliatifs se multiplient mais restent bien insuffisants face à l'augmentation constante du coût de la vie pour les jeunes. Quand est-ce que le gouvernement allouera les moyens nécessaires pour régler le problème à la source ?

Ainsi, **GAE LIS alerte le gouvernement et ses allié-e-s quant au flagrant manque de moyens alloués à l'enseignement supérieur, aux aides financières et à l'accompagnement social des jeunes et étudiant-e-s.**

Il n'est plus possible de tourner le regard face à la réalité de la précarité étudiante. GAE LIS demande une **prise de conscience urgente** de ses revendications et le déploiement sans attendre de moyens durables et pour toutes.

GAE LIS demeure demandeur d'échanges et de co-construction avec les personnalités politiques, les acteur-ice-s de l'enseignement supérieur et du milieu social pour pérenniser, améliorer et développer les dispositifs d'aide déjà en place, et pour en construire de nouveaux.

Présentation de la structure

GÆLIS, le *Groupement des Associations et Élu-e-s étudiant-e-s de Lyon Indépendant et Solidaire*, est une association loi 1901 fondée en 1993, et est aujourd'hui la première organisation représentative des étudiant-e-s du Rhône et de l'Ain. Elle est née de la volonté de plusieurs associations étudiantes locales de travailler ensemble, pour peser davantage et agir plus efficacement. Plus de trente ans après, le lien avec le terrain reste au cœur de son fonctionnement, chaque prise de décision est construite avec son réseau d'une cinquantaine d'associations et d'une centaine d'élue-e-s étudiant-e-s, prodiguant à la structure de solides liens avec ceux pour qui elle agit : les étudiant-e-s.

Aujourd'hui, GÆLIS c'est trois piliers.

Pour défendre les intérêts étudiants, GÆLIS recrute, forme et coordonne une équipe d'une centaine d'élue-e-s étudiant-e-s qui siègent dans les différentes instances des universités de Lyon et du CROUS de Lyon - Saint-Étienne. La fédération les accompagne et rencontre les différent-e-s actrices de l'Enseignement Supérieur du territoire, pour échanger sur le sujet des aides sociales, du logement, de la restauration, de la formation académique, etc.



Au-delà des idées, GÆLIS **agit**. En 2011, GÆLIS ouvre à Villeurbanne la première AGORAé de France, suivie d'une seconde en 2020. Ces **épiceries sociales et solidaires** permettent aux étudiant-e-s en situation de précarité de faire leurs courses à 10% du prix du marché. Chacune des AGORAé est dotée d'un lieu de vie dans lequel les étudiant-e-s peuvent se retrouver, se détendre ou travailler. Pensées pour lutter contre l'isolement social et la précarité alimentaire, l'équipe des AGORAé met aussi en place des activités culturelles et sportives à très faible coût ou gratuitement. Les AGORAé sont ouvertes à toutes en septembre, janvier et juin, et sur dossier social le reste de l'année.

Enfin, GÆLIS forme, **fédère et accompagne** un réseau de 47 **associations étudiantes** de Lyon et de Bourg-en-Bresse, qui s'entraident et co-construisent l'enseignement supérieur de demain. Leur diversité permet à GÆLIS de porter des positions qui reflètent vraiment la jeunesse du territoire.

GÆLIS, son réseau d'associations et ses élu-e-s agissent quotidiennement dans l'objectif d'améliorer la vie des étudiant-e-s en luttant contre la précarité, contre l'isolement social, et pour une Université inclusive et émancipatrice.

I-Presentation des indicateurs du coût de la rentrée 2026 du territoire

L'Indicateur du Coût De la Rentrée permet de rendre compte des dépenses moyennes lors de la rentrée universitaire faite par un-e étudiant-e de 19 ans non-boursier-e, primo-entrant-e en licence et décohabitant-e.

Cette année, GAELIS présente deux ICDR : celui de **Bourg-en-Bresse** et celui de **Lyon & Villeurbanne** auxquels s'ajoutent **Bron** et **Vaulx-en-Velin** sous le terme de « **métropole** ». Cet ajout permet de prendre en compte les nombreux-ses étudiant-e-s habitant ces villes, dont le lieu d'études peut être situé dans une ville voisine (généralement Lyon ou Villeurbanne). Cela permet de mieux **comprendre les dynamiques et les choix stratégiques ou subis dès lors que l'on n'habite pas dans la même ville que celle où l'on étudie**.

L'Indicateur du Coût De la Rentrée de GAELIS est basé sur la **méthodologie** de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), tout en étant adapté selon les particularités du territoire. Cette année, suite au changement méthodologique de la FAGE, les prix des années précédentes ont été calculés en appliquant les anciens pourcentages des ICDR de manière rétroactive. Ainsi, les chiffres bruts sont modifiés mais le pourcentage d'augmentation d'année en année n'est pas modifié par rapport aux ICDR précédents.

Il est calculé en faisant la somme de deux grandes catégories de frais comportant chacune plusieurs postes de dépenses :

- **Les frais spécifiques à la rentrée universitaire** qui sont propres au premier mois de la rentrée universitaire (CVEC, frais d'agence immobilière, droits d'inscription, dépôt de garantie, souscription à une assurance logement et à une complémentaire santé, et le matériel pédagogique spécifique).
- **Les frais de vie courante** qui reviennent de manière mensuelle tout au long de l'année (loyer, alimentation, transports, loisirs, téléphonie et internet, produits consommables).

De plus, les profils et situations concernées étant diversifiées, des **frais modulaires** sont aussi pris en compte dans le calcul. Ils regroupent, entre autres, l'achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées, les frais de transports pour les étudiant-e-s ultra-marin-e-s venant étudier en France hexagonale, les frais différenciés pour les étudiant-e-s extracommunautaires.

Cette méthode rigoureuse intègre des **critères qualitatifs et quantitatifs** pour chaque dépense, permettant une **analyse concrète et approfondie** des conditions de vie des étudiant-e-s.

a. Indicateur du Coût de la Rentrée 2026 de Lyon

À Lyon un-e étudiant-e non boursier-e
débourse en moyenne

3175,83€

pour la rentrée 2026

Soit **0,69%** de plus qu'en 2025



Un-e étudiant-e boursier-e déboursa en moyenne

2892,83 €

pour la rentrée 2026, soit **2.40%** de plus qu'en 2025.

Un-e étudiant-e extra-communautaire versera

6983,45 €

soit une augmentation de **17.21 %** par rapport à la
rentrée 2025.



Un-e étudiant-e situé-e en zone blanche versera

3274,97 €

pour la rentrée 2026, soit **2.70%** de plus que l'année précédente.



FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTREE

Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Frais d'inscription	178	178	0
CVEC	105	105	0
Frais d'agence	260	325	25
Dépôt de garantie	652,05	621,97	-4,61
Matériel pédagogique	403,20	395,10	-2,01
Habillement	115,61	130,56	12,93
Matériel pédagogique spécifique	189,01	201,54	6,63
TOTAL	1902,87	1957,17	2,85

FRAIS DE VIE COURANTE

Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Loyer	652	621,97	-4,61
Assurance logement	6	7,11	18,50
Restauration universitaire	66	20	-69,70
Alimentation	201,44	238,28	18,29
Consommables	23,33	24,80	6,30
Complémentaire santé	23	25,50	10,87
Téléphonie-Internet	47,98	41,98	-12,51
Loisirs	60,90	62,72	2,99
Transports	170,50	176,30	3,40
TOTAL	1251,20	1218,66	-2,60

FRAIS MODULAIRES

Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Menstruations	12,23	11,56	-5,48
TOTAL	12,23	11,56	-5,48

b. Indicateur du Coût de la Rentrée 2026 de la métropole de Lyon

En métropole un-e étudiant-e non boursier-e débourse en moyenne

3170,24€

pour la rentrée 2026

Soit **5,77%** de plus qu'en 2025



Un-e étudiant-e boursier-e déboursa en moyenne

2887,24€

pour la rentrée 2026, soit 8,21% de plus qu'en 2025.

Un-e étudiant-e extra-communautaire versera

6977,86€

soit une augmentation de 20,33% par rapport à la rentrée 2025.



Un-e étudiant-e situé-e en zone blanche versera

3269,38€

pour la rentrée 2026, soit 7,87% de plus que l'année précédente.

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTREE			
Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Frais d'inscription	178	178	0
CVEC	105	105	0
Frais d'agence	236,60	325	37,37
Dépôt de garantie	593,36	619,52	4,41
Matériel pédagogique	393,91	395,10	0,30
Habillement	115,61	130,56	12,93
Matériel pédagogique spécifique	189,01	201,54	6,63
TOTAL	1811,48	1954,72	7,91

FRAIS DE VIE COURANTE			
Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Loyer	593,36	619,52	4,41
Assurance logement	6	7,11	18,50
Restauration universitaire	66	20	-69,70
Alimentation	199,10	238,28	19,68
Consommables	23,33	24,80	6,30
Complémentaire santé	23	25,50	10,87
Téléphonie-Internet	47,98	41,98	-12,51
Loisirs	56,51	62,04	9,77
Transports	170,50	176,30	3,40
TOTAL	1185,78	1215,53	2,51

FRAIS MODULAIRES			
Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Menstruations	12,23	11,56	-5,48
TOTAL	12,23	11,56	-5,48

c. Indicateur du Coût de la Rentrée 2026 de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse un-e étudiant-e non boursier-e débourse en moyenne

2854,27€

pour la rentrée 2026

Soit 5,63% de plus qu'en 2025



Un-e étudiant-e boursier-e déboursa en moyenne

2571,27€

pour la rentrée 2026, soit 2,40% de plus qu'en 2025.

Un-e étudiant-e extra-communautaire versera

6661,89€

soit une augmentation de 21,04% par rapport à la rentrée 2025.



Un-e étudiant-e situé-e en zone blanche versera

2953,41€

pour la rentrée 2026, soit 7,89% de plus que l'année précédente.

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTREE			
Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Frais d'inscription	178	178	0
CVEC	105	105	0
Frais d'agence	220	275	25
Dépôt de garantie	450	502,50	11,67
Matériel pédagogique	428,02	395,10	-7,69
Habillement	115,61	130,56	12,93
Matériel pédagogique spécifique	189,01	201,54	6,63
TOTAL	1658,64	1787,70	6,05

FRAIS DE VIE COURANTE			
Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Loyer	450	502,50	11,67
Assurance logement	6	7,11	18,50
Restauration universitaire	66	20	-69,70
Alimentation	202,70	238,28	17,55
Consommables	23,33	24,80	6,30
Complémentaire santé	23	25,50	10,87
Téléphonie-Internet	47,98	41,98	-12,51
Loisirs	57,36	60,40	5,30
Transports	140,17	146	4,16
TOTAL	1016,54	1066,57	4,92

FRAIS MODULAIRES			
Catégorie	2025 (€)	2026 (€)	Variations(%) 2025/2026
Menstruations	12,23	11,56	-5,48
TOTAL	12,23	11,56	-5,48

II-Focus

a. Logement

L'accès au logement dans la métropole de Lyon, déjà **critique** ces dernières années, ne connaît **aucune amélioration** à l'approche de la rentrée 2026-2027. La tension locative s'accroît sur un territoire où la demande dépasse largement l'offre, en particulier pour les studios (T1) et les deux-pièces (T2).

Le logement constitue le **poste de dépense principal** pour les étudiant-e-s, avec un loyer moyen d'environ **613,71 euros** en métropole lyonnaise (soit environ 50% des frais de vie courante*) et 502,5 euros pour Bourg-en-Bresse (soit environ 47% des frais de vie courante). C'est une **hausse des loyers de 4,41%** en métropole lyonnaise par rapport à 2025 et de 11,67% concernant les étudiant-e-s de Bourg-en-Bresse.

**Frais de vie courante : La somme des dépenses en termes de loyers, assurance logement, restauration universitaire, alimentation, consommables, complémentaire santé, téléphonie, internet, loisirs et transports.*

En moyenne les assurances logement pour le territoire lyonnais et burgien ont augmenté de

18,5%.

Pour la métropole de Lyon, en moyenne, les **frais d'agence** sont passés de 236,60 euros à 325 euros, soit une **augmentation de 37,37%**. Pour Bourg-en-Bresse, c'est une **augmentation de 25%**, passant de 220,00 à 275,00.

À Lyon, chaque annonce de location reçoit en moyenne **14 à 15 candidatures en 24 heures**.

Il y a eu une hausse de 1,04% des loyers des **résidences CROUS** alors qu'une majoration de 3,26 % avait déjà été subie par les étudiant-e-s l'année précédente. Cette augmentation des loyers est d'autant plus choquante que le parc ne couvre qu'environ 5 % des besoins, soit **une place pour 20 étudiants**. Ces logements, déjà prisés par des étudiant-e-s à fort échelon de bourse ou dans des situations précaires, sont censés être un filet de sécurité, et non une source de stress financier supplémentaire.

Ce manque important de logements force les étudiant-e-s à commencer **l'année sans solution de logement stable**, ou parfois à **repousser leur rentrée ou leur arrivée** sur le territoire. Certain-e-s sont obligé-e-s de se loger en périphérie lyonnaise, venant ainsi ajouter **l'éloignement géographique et structurel** de ces étudiant-e-s à une fatigue supplémentaire liée aux trajets quotidiens.



Le loyer représente 51% des frais de vie courante à Lyon et dans le métropole Lyonnaise

Si **l'encadrement des loyers** est en place depuis 2021 à Lyon et Villeurbanne, les dépassements restent fréquents, les étudiant-e-s représentent des cibles privilégiées pour ces abus. Les étudiant-e-s se retrouvent contraint-e-s à accepter des conditions de logement inadmissibles dans le simple but d'obtenir un toit. Cette résignation est d'autant plus inquiétante qu'elle s'explique aussi par un **manque criant d'informations accessibles à tous-tes**.

Face à cela, des mesures comme le « **permis de louer** » sont déployées dans certaines communes (Saint-Priest, Grigny, Vénissieux) pour vérifier l'état des logements avant leur mise en location. Plus récemment, la Ville de Lyon a adopté la très forte chaleur comme critère d'insalubrité. Malheureusement, **ces avancées sont encore trop peu généralisées**.



L'accès au toit reste **inégalitaire** et **discriminatoire** en France, et par extension à **Lyon** :

- Près d'**une agence immobilière sur deux** (96 sur 198) **accepte ou facilite la sélection raciale**, un chiffre stable depuis 2022 (SOS Racisme, 2026).
- **36 %** des étudiants **non-binaires** subissent des **refus** ou **humiliations** liés à leur identité (FAGE, 2026).
- Les bénéficiaires de la **garantie Visale** subissent des **discriminations** dans **34,2 %** des cas. (FAGE, 2026)
- *“Dans le parc social, seuls 18 % des logements seraient considérés comme accessibles et 6 % accessibles et adaptés aux besoins spécifiques selon le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) en 2023.”* (Fondation pour le logement, 2026). Cette déclaration est clairement visible dans les nouvelles résidences CROUS à Bron/Saint-Priest., **puisque certains logements prévus PMR nécessitent d'emprunter un escalier ou de multiplier son temps de trajet en réalisant un long détour pour y accéder.**

NOS REVENDICATIONS

Face à cette situation critique et afin d'**améliorer concrètement les conditions de logement** des étudiant·e·s, GAELIS demande :

- Le maintien absolu, la pérennisation et l'élargissement du dispositif d'encadrement des loyers, couplée à un meilleur contrôle du respect de ce dispositif
- Une tarification adaptée aux spécificités locales, afin de garantir un accès équitable aux logements sociaux pour l'ensemble des jeunes
- Le retour de l'universalisation des APL et la revalorisation de leur montant pour pallier à l'augmentation des frais de vie courante que subissent les jeunes.
- L'accès à la garantie VISALE à l'ensemble des jeunes, en s'assurant de son respect et de sa reconnaissance auprès de l'ensemble des bailleur·euse·s
- La rénovation des logements pour les mettre aux normes, les rendre accessibles mais surtout adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), en intégrant l'ensemble du parcours d'accès jusqu'au logement.
- L'élargissement de la notion de fortes chaleurs comme critère de salubrité d'un logement et des permis de louer, pour offrir au locataire une protection supplémentaire dans son accès à un logement viable et confortable
- La construction massive de logements étudiants et la cession gratuite, ou à prix fortement décoté, du foncier public pour des projets de production de logements CROUS ou résidences conventionnées.
- Le gel des charges locatives et des loyers au sein des résidences CROUS.
- La création d'un service public de logements d'urgence étudiant, piloté conjointement par le CROUS, la métropole de Lyon, les établissements d'enseignement supérieur en réponse à la défaillance de l'État à ce sujet
- Le développement de solutions de logement innovantes, grâce à une collaboration renforcée avec les acteur·rice·s du territoire.
- La création d'espaces de vie et d'échange conçus pour favoriser le lien social et le bien-être de la communauté étudiante.

NOS ACTIONS

Face à la crise du logement, GAELIS maintient son engagement sur le territoire. Cette démarche s'appuie notamment sur un dialogue politique renforcé avec les élu-e-s du CROUS, de la Métropole de Lyon et les députés locaux, afin de co-construire des mesures adaptées aux besoins réels des étudiant-e-s.

Concrètement, GAELIS accompagne les jeunes grâce à des ressources pratiques, notamment des fiches techniques et son **Guide du logement**, offrant les conseils et outils indispensables pour mener à bien sa recherche de logement. Parallèlement, un dispositif de Défense des Droits est mis en place pour apporter un soutien personnalisé aux jeunes confronté-e-s à des difficultés quotidiennes ou académiques, accessible via le mail **mesdroits@gaelis.fr**. En ce début d'année, la majorité des sollicitations concernent les problématiques liées au logement.

Malgré ces initiatives, GAELIS doit constater sa limite face à l'urgence : dépourvu-e-s de ressources financières et matérielles suffisantes, nous ne pouvons pas encore proposer de solution concrète aux étudiant-e-s sans toit à l'approche de la rentrée 2025-2026. C'est précisément pour combler ce vide et interpeller les pouvoirs publics sur ce manque criant de moyens que ce dossier de presse est essentiel. Il vise à impulser, dès l'année prochaine, une réponse structurelle et opérationnelle à la crise actuelle.

Alimentation

En 2026, un changement majeur s'est produit pour nous toutes dans le monde étudiant.

Le repas à **1€** pour **tous-te-s**

Cette mesure a été intégrée au plan de loi de Finances 2026 initié par le gouvernement. Cette dernière n'a pas uniquement été le fruit d'une décision gouvernementale, mais avant tout d'une lutte menée par l'ensemble des organisations étudiantes, dont GAELIS et la FAGE. Sa mise en place le 4 mai 2026 reste donc avant tout l'aboutissement d'un travail de revendications, mené par les étudiant-e-s eux-mêmes. Malheureusement, cette mesure comporte certaines limites.



Malheureusement, certains acquis ont été sacrifiés au profit du repas à 1€. Actuellement, chaque étudiant a le droit à un repas à 1€ par personne et par service. Le service du soir commence à Lyon après 16h, ce qui ne permet pas à certain-e-s étudiant-e-s d'avoir accès à un deuxième repas, à emporter en cafet' ou en RU.

Il n'est également plus possible d'avoir un 4e article sur son plateau.

Il est également déplorable de voir le stock limité de nombreux lieux de restauration, notamment les cafétérias, où il n'est parfois presque plus possible ou tout simplement impossible de se restaurer passé une certaine heure. Cela vient aussi traduire un manque de moyens face à une surfréquentation des structures à l'arrivée de cette mesure.

Mai, Juin et Juillet avaient été mis en avant comme la phase de test en préparation de la rentrée de septembre. Nous sommes aujourd'hui à l'aube de l'arrivée d'une fréquentation de rentrée supérieure à celle d'habitude pour les premiers mois d'année scolaire. Les premiers mois étant systématiquement au-dessus de la capacité normale des structures du Crous..

Le repas à 1€ pour toutes n'est pour l'instant pas assuré pour l'année prochaine et les suivantes car étant une mesure du PLF 2026 il est possible que la mesure ne soit pas reconduite pour 2027 ce qui serait inacceptable, au vu des années de lutte pour son obtention et de la difficulté de la mise en place monopolisant les capacités des Crous pendant plusieurs mois.

NOS REVENDICATIONS

- Abaissement du minimum pour recharger Izly à 1€ pour tous les moyens de recharge
- Retour du 2e repas à emporter le midi
- Mise en place de moyens financiers, logistiques et humains suffisants dans les Crous de l'académie

Nous souhaitons que cette mesure soit reconduite pour le PLF 2027 et inscrite dans les lois pour garantir ce droit, son accessibilité et sa pérennité.

Cela permettra ainsi aux étudiant-e-s de faire face à une partie non négligeable des dépenses en alimentation sans cesse en augmentation. En effet, tandis que le coût de la restauration universitaire baisse, le coût de **l'alimentation courante augmente**. En 2025, cette dépense s'élevait à 202,7€. Cela est désormais de 238,28€ par mois. Cette augmentation représente **17,55% de variation**.

NOS ACTIONS

Face au **coût de l'alimentation** et avec l'arrivée du repas à 1€ pour toutes GAELIS représente grâce à ses élu-e-s au CA du Crous de Lyon la voix des étudiant-e-s car nous sommes toutes et tous concernés par cela. Nous militons pour la construction de nouvelles structures de restauration enfin dimensionnées à l'échelle du territoire.

Nous revendiquons **une alimentation respectueuse** de l'environnement, durable, et végétarienne (ce type de régime alimentaire étant plus écologique, bon pour la santé et aussi plus économique qu'un régime carné)

Nous continuons de **mener le projet AGORAé**, nos épiceries sociales et solidaires pour lutter contre la précarité alimentaire étudiante. Tout en permettant de lutter contre l'isolement social et aidant à la redirection vers d'autres dispositifs d'aides alimentaires ou sociales.

Nous continuons à **soutenir notre réseau d'associations et d'élus-e-s** dans les initiatives qu'elles et eux mettent en place tout au long de l'année pour lutter contre la précarité alimentaire via des distributions, des paniers, des maraudes, des épiceries, des dons...

Etudiant-e-s extra-communautaires

Lyon compte chaque année près de 23 000 étudiant-e-s internationaux-ales. Une partie de ces étudiant-e-s sont dits **extra-communautaires**, c'est-à-dire qu'ils **ne viennent pas d'un pays membre de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse**.

Ces dernier-e-s se retrouvent cette année encore dans une situation critique à l'approche de la rentrée universitaire ; notamment à cause des frais d'inscription à l'université, qui sont de 2902 € pour un-e étudiant-e en licence, et 3 950 € pour un-e étudiant-e en master.

X16

L'inscription est 16 fois plus chère que les frais d'inscription classiques.

Ils pouvaient bénéficier des frais classiques les années précédentes.

Comparé à un-e étudiant-e français-e ou européen-ne ; qui paye 178 € pour une inscription en licence, et 254€ pour une inscription en master.

Cette mesure était déjà présente l'année dernière mais les établissements avaient la possibilité d'exonérer de ces frais différenciés pour que leurs étudiant-e-s ne subissent pas ces frais exorbitants. Cela ne sera plus possible suite au Décret n° 2026-385 du 19 mai 2026, les exonérations de ces frais différenciés sont désormais plafonnées à 30% des étudiant-e-s concerné-e-s pour cette année scolaire 2026-2027; puis 25% pour l'année suivante, avant d'aboutir à 20% de taux d'exonération possible. On peut ajouter à cela le **manque de fonds des universités**, qui pour certaines ne leur permet pas d'appliquer ces exonérations.

Rajoutez à cela, l'augmentation du 100% du tarif du timbre fiscal pour un titre de séjour. Il est fixé à 150 € depuis le 1er mai, contre 75 € auparavant. Il faut également justifier pour obtenir ou renouveler un titre de séjour étudiant, de ressources minimales plus élevées. Depuis le 1er août 2026, le seuil est passé d'environ 615 € à 877,50€ par mois.

Enfin, **la fin des APL** pour ces étudiant-e-s depuis le 1er juillet. C'était l'une des seules aides accessibles à ce public. Cela a donc pour effet de les **précariser** encore plus et de les empêcher d'avoir accès plus facilement à un logement.

En effet, partir étudier à l'étranger suppose inévitablement l'acquisition d'une nouvelle langue, l'assimilation de codes sociaux et administratifs spécifiques, etc. Or, pour les étudiant-e-s en situation de précarité, la nécessité de sécuriser les aspects de leur vie les plus essentiels ne laisse aucun temps pour cet apprentissage, créant un cercle vicieux. Emménager à l'étranger engendre des dépenses très conséquentes entre le transport, les dépenses pour trouver un logement, pour s'y installer, pour les divers abonnements, assurances et frais administratifs. Tout cela en prenant en compte que **le coût de la vie en France** est supérieur à énormément de pays dans le reste du monde.

Venir étudier en France lorsque l'on vient de l'étranger a un fort coût économique et social. L'accès à des prestations et aides est en recul, le titre de séjour a été multiplié par 2, leurs frais d'inscriptions ont été multipliés par 16. Enfin, il y a beaucoup de discrimination dans l'accès au logement simplement à cause de l'origine géographique, de la nationalité, de la consonance du nom, etc.

III-Analyse approfondie

Matériel pédagogique

Les frais pédagogiques constituent l'ensemble des **dépenses de matériel inhérentes à chaque formation**. Chaque filière, scientifique, de santé, littéraire ou de sciences sociales nécessite des outils de formation.

Parmi ces frais pédagogiques, nous pouvons citer des codes juridiques, de nombreux manuels, du matériel spécifique à l'activité physique ou encore des tenues de pratique professionnelle. Ces frais, allant de quelques dizaines d'euros à plusieurs centaines en fonction des filières sont en **constante augmentation** : 252,29€ en 2024 contre 320,17€ en 2025. Cette augmentation atteint presque les **30%**.

Il faut souligner que ces frais pédagogiques ne sont, dans la plupart des cas, pas légaux car obligatoires pour suivre la formation. De nombreuses associations étudiantes proposent des **dispositifs d'aide** pour faciliter l'achat de ce matériel, mais ne suffisent pas à supprimer ces coûts.

Frais de rentrée universitaire

Cette année, la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) n'a pas augmenté. Il en est de même pour les frais de scolarité pour un-e étudiant-e en licence, qui doit s'acquitter de **178€** cette année. Cependant, pour les étudiant-e-s en master et en doctorat, leur inscription leur coûtera **1€ plus cher**, passant respectivement de 254€ à 255€ et de 397€ à 398€. Ces montants, s'ajoutant à tous les autres frais ne sont pas négligeables et viennent **augmenter la précarité** des étudiant.e.s à l'approche de la rentrée.

NOS REVENDICATIONS

En conséquence, GAELIS demande :

- Une réévaluation à la baisse de ces frais afin de favoriser un accès aux études à tous-tes.
- La relance des discussions autour des conditions d'exonération des frais d'inscription au sein des universités.
- La transparence dans l'utilisation des fonds CVEC par les établissements ainsi que sa désindexation à l'inflation et au long terme sa prise en charge totale par l'État.

GAELIS s'oppose à toute augmentation des frais d'inscription et cela pour tous les établissements et tous les profils d'étudiant.e.s

IV-Pour aller plus loin

Les étudiant-e-s boursier-e-s

Les bourses sur critères sociaux versées par le CROUS restent comprises entre 1454€ et 6335€ par an (121€ à 527€ par mois), des montants gelés depuis la revalorisation de 2023, reconduite pour 2026-2027 par arrêté du 10 avril dernier. Sur notre académie (Ain, Rhône, Loire), ce sont près de **49 000 étudiant-e-s** qui touchent cette bourse, **calculée sur les revenus des parents**. Un indicateur, qui comme chaque année, en dit peu sur la réalité financière de l'étudiant-e ellui-même.

La réforme structurelle promise depuis 2023, censée arriver à cette rentrée, a été abandonnée par le ministre de l'Enseignement supérieur pour raisons budgétaires. On reste donc avec un système à échelons jugés de moins en moins pertinents. Il est maintenant nécessaire d'indexer les montants sur l'inflation et de mettre **fin** aux "**effets de seuil**" (le fait de perdre un échelon ou toute sa bourse pour quelques euros de revenus en plus). Concrètement, l'an dernier, ces derniers ont fait **perdre leur bourse** à **17 000 étudiant-e-s**, du jour au lendemain, alors même que leur situation réelle n'avait pas changé.

De plus, une partie des étudiant-e-s n'entre même jamais dans ce système. Il faut être inscrit-e dans un établissement "habilité à recevoir des bourses". Ainsi, une bonne partie du privé en est exclue d'office, tout comme la formation continue, les Diplômes d'Université ou les cursus à distance non rattachés à une université publique. Les formations sanitaires et sociales suivent, elles, un circuit régional à part, non cumulable avec la bourse CROUS.

Enfin, quant aux étudiant-e-s extracommunautaires, iels doivent cumuler **2 conditions** : résider en France depuis 2 ans et justifier que leurs parents y déclarent leurs revenus depuis 2 ans. Cela crée **une double barrière** qui écarte la quasi-totalité des primo arrivant-e-s, dont les parents restent fiscalement rattachés à leur pays d'origine. Cette exclusion pèse encore plus lourd cette année : depuis le 1er juillet, l'APL est réservée aux étudiant-e-s extracommunautaires qui sont boursiers du CROUS. Comme la grande majorité ne remplit pas ces critères, c'est **une aide au logement complète qui leur est retirée**.



Complémentaire santé

La complémentaire santé, aussi appelée **mutuelle santé**, est une assurance remboursant les frais de santé non pris en charge par l'Assurance maladie. A la rentrée 2026, elle aura

augmenté de **10,87%** en un an atteignant les **25,50€ par mois**.

L'augmentation de cette charge financière rend l'accès aux soins pour les étudiant-e-s toujours **plus compliqué**. Dans un climat de **précarisation des étudiant-e-s** et de **l'augmentation globale du coût de la vie**, les soins et plus généralement la santé sont souvent mis de côté par les étudiant-e-s à cause du **coût financier**.

Dans une enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), en 2023, **34%** des étudiant-e-s ont renoncé au moins une fois à des examens ou soins médicaux au cours de l'année pour des raisons financières.

Il est inacceptable qu'un tiers des étudiant-e-s doivent renoncer aux soins médicaux pour cause financière.

34%

des étudiant-e-s ont renoncé au moins une fois à des examens ou soins médicaux au cours de l'année pour des raisons financières.



V-Conclusion

Cette année l'**indicateur du coût de la rentrée** met une fois de plus en lumière les conditions de vie des étudiant.e.s en période de rentrée. Cette année 2026 a été pleine de changements, mais souvent au détriment des étudiant-e-s.

Tout le monde doit avoir le droit d'étudier dans les **mêmes conditions** matérielles d'existence, avoir **accès à des aides** et ne devrait pas avoir à effectuer un parcours du combattant administratif tel un obstacle à l'accès au savoir.

Le **logement** a toujours besoin d'une attention forte. Des logements insalubres, une tension locative extrême, des passoires thermiques, la discrimination dans l'accès au logement...

Ce ne sont pas des conditions normales et acceptables.

Malgré l'arrivée du repas à 1€, des problèmes existent. Le coût global de l'alimentation augmente et fragilise encore plus les étudiant-e-s.

Des dispositifs existants tentent de lutter contre la précarité étudiante, mais ces dispositifs sont encore insuffisants et ne répondent pas totalement aux besoins.

L'ensemble des dispositifs et initiatives sont impératifs mais largement sous-aidés et trop peu subventionnés. Notamment en cette période de stress et de hausse des dépenses pour vivre dans des conditions correctes.

Une considération collective de ces problématiques est nécessaire. Les nombreuses mises en lumière des associations et organisations étudiantes ne peuvent plus être négligées, et les conditions de vie des étudiant.e.s ne peuvent plus reposer sur des dispositifs associatifs solidaires.

Annexes

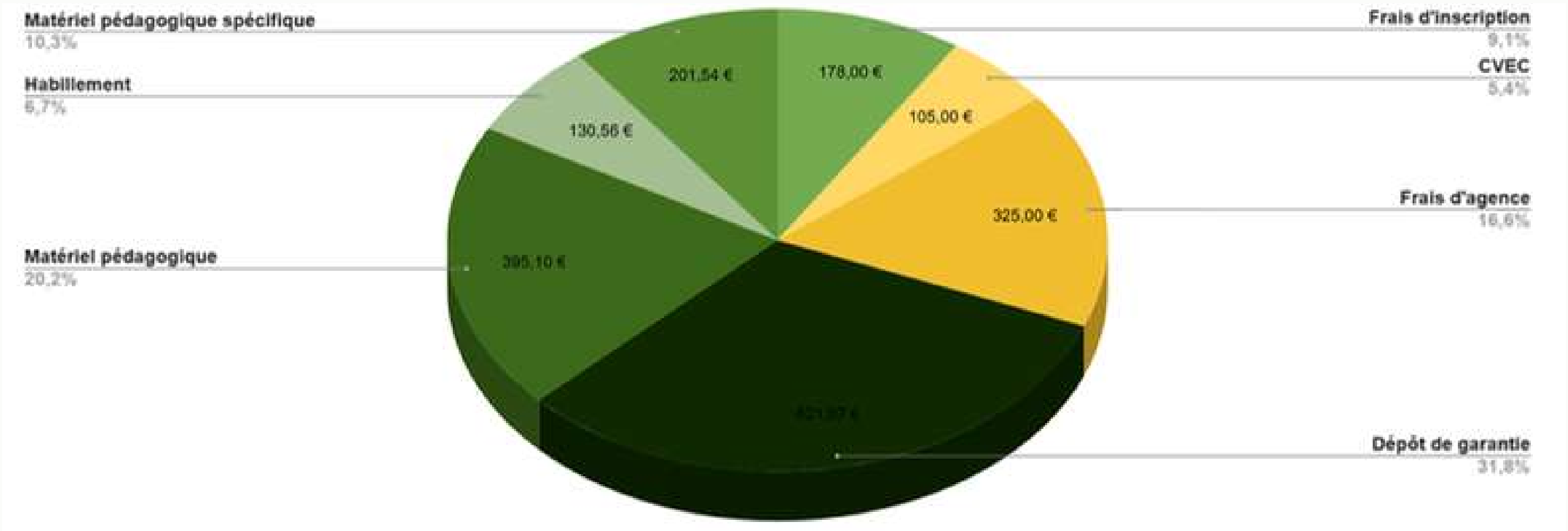
Glossaire

- APL** : Aide Personnalisée au Logement
- CROUS** : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
- Etudiant-e extra-communautaire** : dont la nationalité est hors Union Européenne, Espace Économique Européen et Suisse
- FAGE** : Fédération des Associations Générales Étudiantes
- GAELIS** : Groupement des Associations et Élu.e.s étudiant.e.s de Lyon Indépendant et Solidaire
- ICDR** : Indicateur du coût de la rentrée
- PLF** : Projet de Loi Finances
- RU** : Restaurant Universitaire
- Zone blanche** : un secteur géographique qui ne bénéficie d'aucune couverture par un réseau de téléphonie mobile ou d'accès à Internet fixe

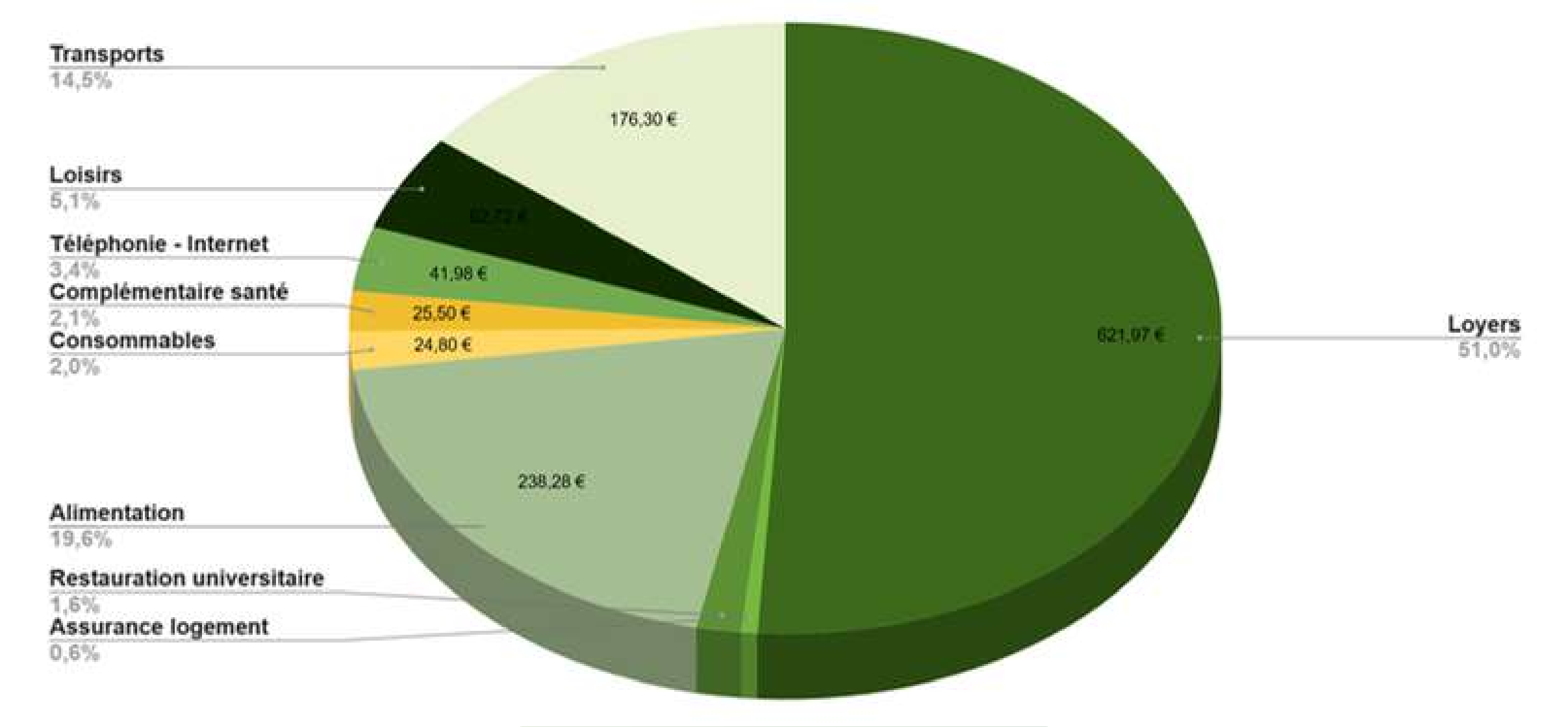
Graphiques

LES GRAPHIQUES DE L'ICDR DE LYON/VILLEURBANE

Les frais spécifiques de rentrée - Lyon

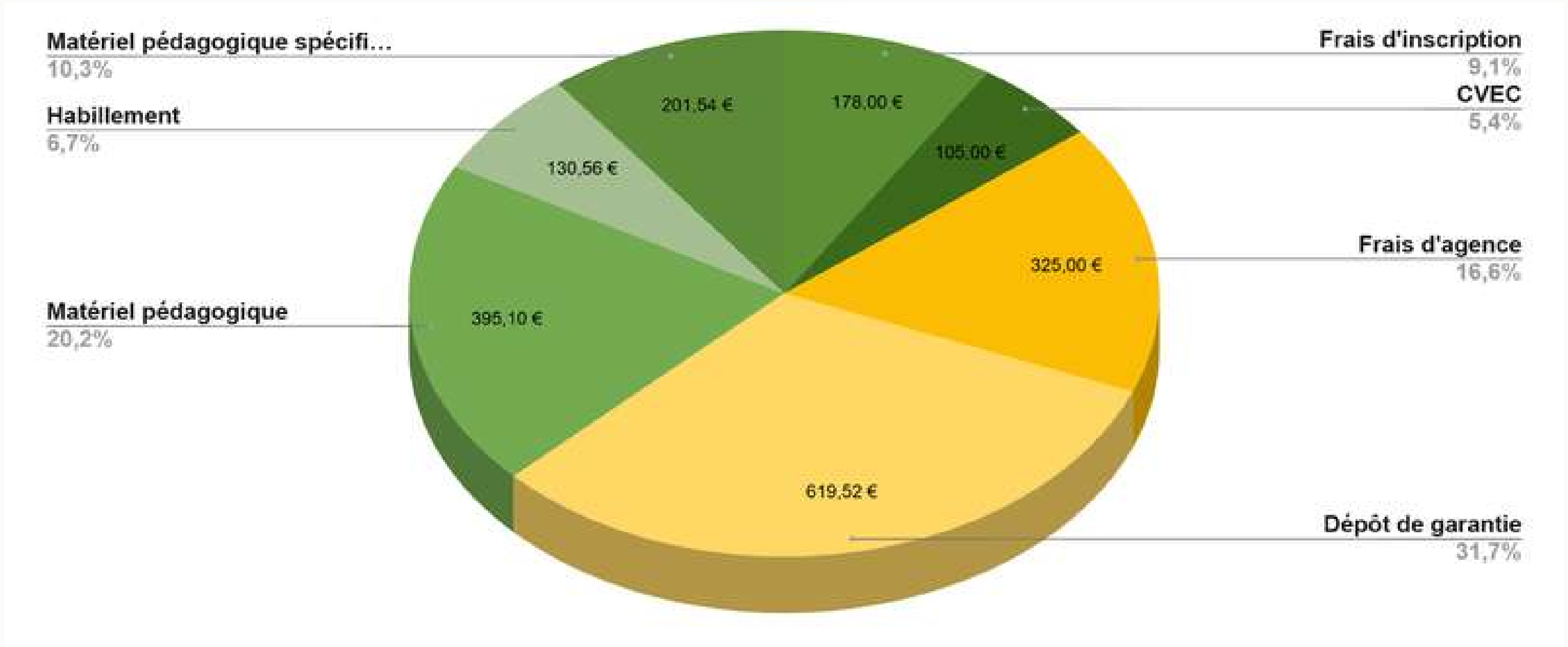


Les frais de vie courante - Lyon

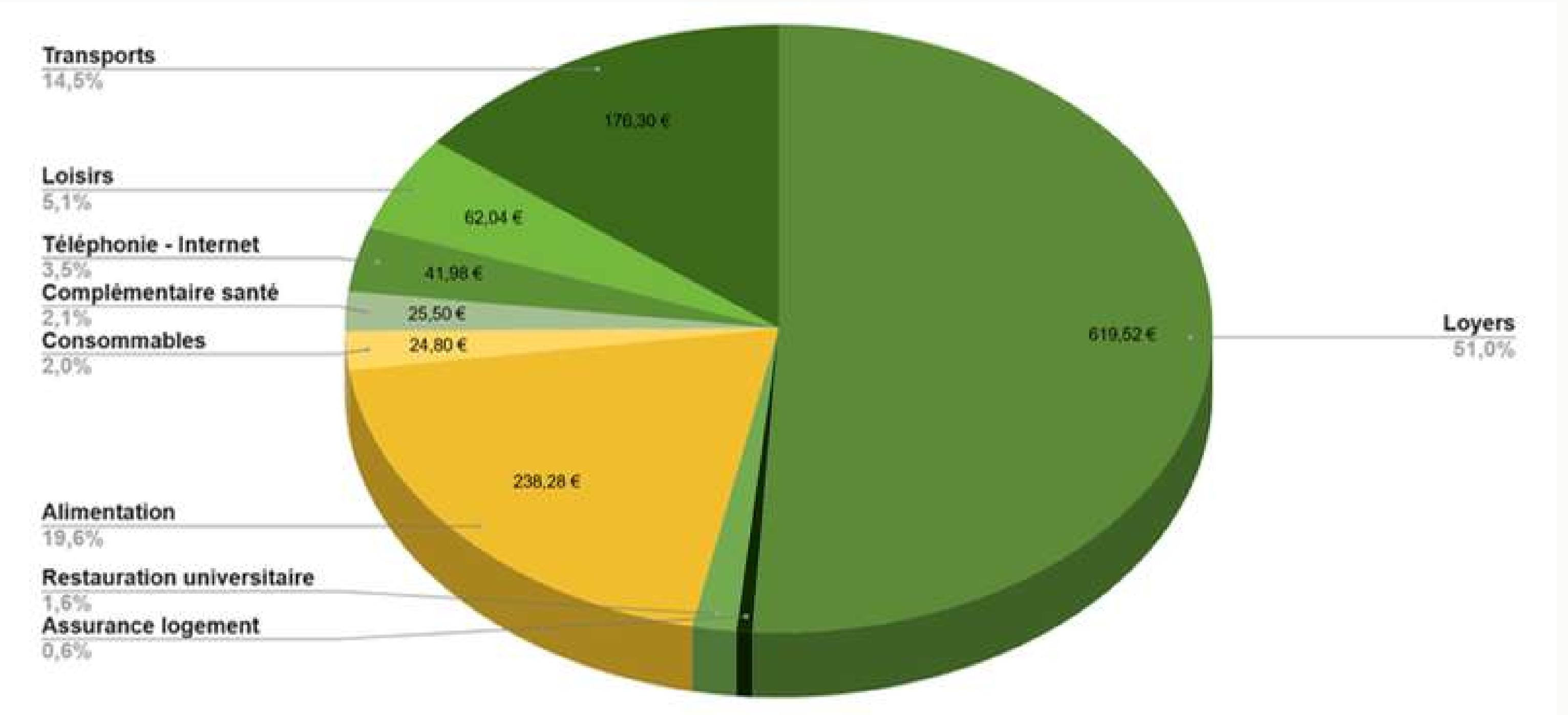


LES GRAPHIQUES DE L'ICDR EN METROPOLE

Les frais spécifiques de rentrée - Metropole

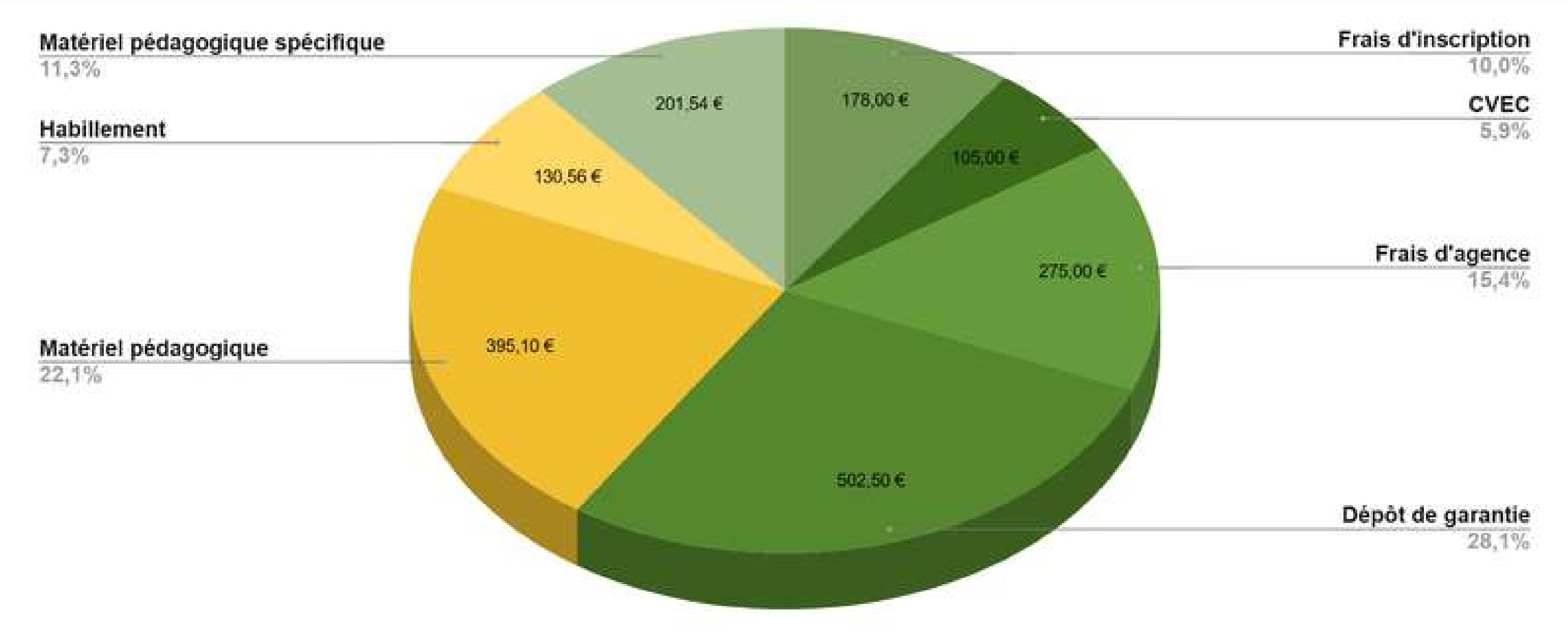


Les frais de vie courante - Metropole

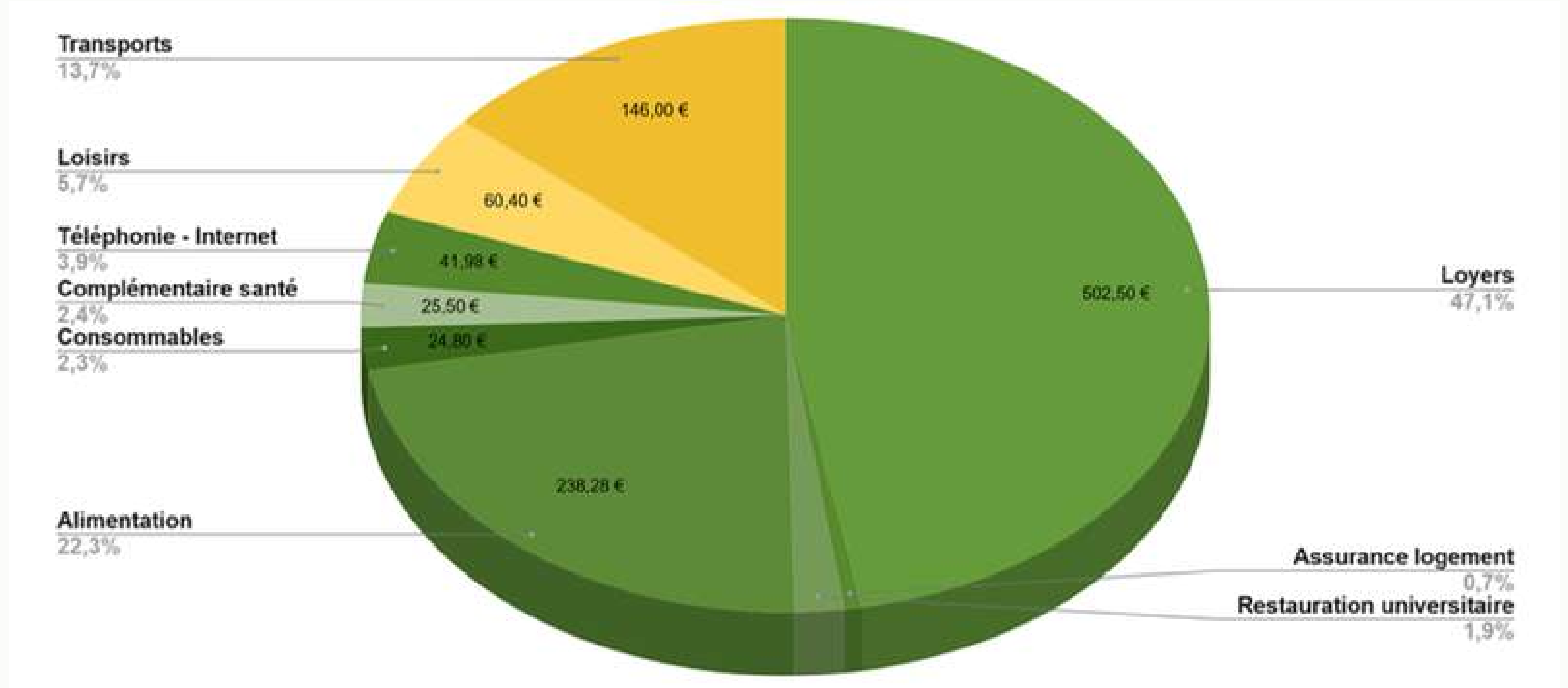


LES GRAPHIQUES DE L'ICDR A BOURG-EN-BRESSE

Les frais spécifiques de rentrée - Bourg-en-Bresse



Les frais de vie courante - Bourg-en-Bresse



Méthodologie

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est alors effectuée pour les différentes régions, pondérée en fonction de leurs effectifs étudiant-e-s respectifs. Depuis la rentrée 2024, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certain-e-s étudiant-e-s selon leurs situations spécifiques.

FRAIS DE VIE COURANTE

LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil d'estimation des prix des loyers développé par SeLoger. L'outil donne une valeur de loyer au m² pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné, meublé ou non meublé. Les moyennes sont prises pour chaque ville pour un logement T1 de 25m² meublé.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Les tarifs de téléphonie et internet correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile, 100 Go de données mobiles et une box internet.

LOISIRS

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

REPAS RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un-e étudiant-e prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2025 - 2026 passe de 3,30€ à 1€.

ACHATS

Les "consommables alimentaires" représentent un panier alimentaire nécessaire pour un mois, en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023. La partie "équipement divers" correspond quant à elle à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien. Pour calculer le montant en région, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Ile-de-France de l'INSEE est appliqué.

TRANSPORTS

Pour le transport, le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun est pris en compte selon une moyenne des abonnements dans 50 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2025 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits pris en compte sont ceux en vigueur pour un-e étudiant-e s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé est calculé grâce aux moyennes des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVEC

Le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2026 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

FRAIS D'AGENCE IMMOBILIÈRE

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 25m².

ASSURANCE LOGEMENT

Une moyenne est réalisée entre les offres des différentes assurances logements étudiantes pour un logement de 25m².

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - PAPETERIE

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débuter une année universitaire notamment en papeterie, et de l'achat d'un ordinateur portable en début d'année universitaire.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - SPÉCIFIQUE

Le matériel pédagogique spécifique correspond aux achats fortement recommandés (manuels, etc.) ou imposés (tenues de stage, lectures obligatoires, etc.) aux étudiantEs selon leur formation. Le montant est calculé grâce aux moyennes des frais par filière, pondérées par les effectifs étudiants correspondants.

FRAIS MODULAIRE

Les frais de menstruation correspondent à la **somme** du montant moyen **des protections périodiques** et du coût des **antalgiques** sur un cycle de menstruations.

Les frais de transport des DROM/COM à la métropole correspondent au **prix moyen** d'un **aller simple** entre un DROM ou une COM et la métropole.



Lola MONTACLAIR

Présidente & Attachée de presse

06 01 85 92 61

presse@gaelis.fr

